

Couples et Familles Aujourd'hui¹

Pierre Tap²

Introduction

Dans le cadre d'un séminaire de réflexion en psychologie sociale clinique à l'Université Autonome de Lisbonne, une participante nous raconta son histoire conjugale. Elle s'était mariée deux fois et avait divorcé deux fois... d'avec le même homme. Avant le second divorce, son mari lui téléphonait sans cesse pour lui dire qu'elle reviendrait, d'elle-même, qu'elle ramperait devant lui pour obtenir de reprendre la vie commune. Ce n'est pas ce qu'elle fit. À cette humiliation s'ajouta la nécessité de survivre, de payer les dettes, de faire face aux besoins des enfants. Mais elle tint le coup et réussit à dépasser la crise et à faire face. La relation entre les ex-époux est aujourd'hui plus calme ; mais l'ex-mari se demande encore comment elle a pu traverser cette phase de transition sans son intervention !

Cette expérience a impliqué sans doute bien des souffrances et des incertitudes chez la personne concernée. Mais elle nous en fit le récit avec le sourire et provoqua de chaleureuses questions sur le sens de cette étonnante répétition³.

1 Le présent document est une version légèrement transformée du chapitre « Couples et familles, Dynamique des changements, causes et perspectives » paru dans G. Bergonnier-Dupuy et M. Robin « *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles* », pp. 243 – 264. Toulouse, éditions Erès, que nous remercions ici.

2 Professeur émérite à l'Université de Toulouse Le Mirail, Co-Directeur du C.I.P. (Centro de Investigação em psicologia) da Universidade Autonoma de Lisboa. www.pierretap.com; pierretap@aol.com.

3 L'amour nous joue bien des tours !... Avez-vous eu tendance à penser "Jamais deux sans trois ", à propos des deux divorces ?... Chansonniers et journalistes apportent souvent leur contribution à la dédramatisation du divorce. Par exemple, Alfred Capus, directeur du Figaro vers 1920, n'a-t-il pas écrit dans *Le petit fonctionnaire* (Fasquelle) : « À notre époque, on ne se marie jamais très bien du premier coup, il faut s'y reprendre »... C'était une façon d'engager le débat sur le droit au divorce !... mais bien sûr, l'on peut toujours contester cette généralisation hâtive... Il existe des primo-mariages heureux !

Il est vrai que le divorce n'est plus considéré comme aussi dramatique que par le passé⁴. La télévision nous a même récemment introduits dans une fête organisée pour tous ses amis par une femme, à l'occasion de son divorce. Elle justifiait cette fête, en évoquant 15 ans d'un passé heureux, en même temps que son assurance de pouvoir vivre à l'avenir de nouvelles expériences positives.

Ces premières remarques peuvent paraître choquantes à propos de situations le plus souvent perçues et/ou vécues comme dramatiques. Mais je voudrais, dans les remarques qui vont suivre, replacer la question des changements de modes de vie des couples et des familles dans la dynamique humaniste, positive et optimiste qui émerge aujourd'hui au niveau des recherches et qui se développe aussi dans le grand public. Parmi ces recherches, on peut mettre en exergue celles concernant, entre autres, le bonheur, le bien-être et les expériences optimales⁵, l'optimisme appris⁶, la résilience⁷, le coping⁸ et l'estime de soi⁹.

4 Pourtant en 1940, Armand Salacrou écrivait déjà : "De nos jours, le divorce est une cérémonie aussi respectée que la cérémonie du mariage" (*Histoire de rire*, Gallimard).

5 Les *expériences optimales* concernent les moments heureux et motivants de notre vie où nous sommes dans un état psychologique privilégié caractérisé par un sentiment de *fluidité mentale* et d'intense concentration sur les tâches qui mobilisent toutes nos capacités et compétences (cf. la théorie du «*flow*», du flux, proposée par Mihaly Csikszentmihalyi, 1991, 2004). Voir aussi André, à propos du bonheur (2006).

6 Pendant des années, Martin Seligman a été connu pour ses travaux sur la *résignation ou impuissance apprise* (*helplessness*) (1975 et 1991). Par la suite, il se concentrera sur les thèmes de psychologie positive, en particulier sur l'apprentissage social et psychologique de l'*optimisme* (1998, 2002).

7 La *résilience* (résistance au choc pour les physiiciens) caractérise le comportement adaptatif positif et les compétences internes associées (endurance, robustesse) à partir desquels la personne peut soit tenir le coup (pour éviter la rupture), soit rebondir (après la rupture) dans une situation extrême ou particulièrement éprouvante (Anaut, 2003; Cyrulnik, 2001 et 2002; Garmesy, 1996 ; Tap & Vinay, 2000 ; Vinay, Esparbès-Pistre & Tap, 2000 ; Vanistendael, 1998 , 2002).

8 Le *coping* concerne l'ensemble des stratégies à partir desquelles la personne fait face au stress dans une situation déstabilisante. Il peut être caractérisé par «l'ensemble des efforts cognitifs et comportementaux permettant de gérer des exigences externes ou internes spécifiques, évaluées comme mettant à l'épreuve ou excédant les ressources de la personne » (Lazarus & Folkman, 1984). Il oblige la personne à résoudre un problème adaptatif et à réguler simultanément des effets émotionnels provoqués par la situation (voir aussi Lazarus, 1966 ; Tap & Vasconcelos, 2004).

9 Sur l'estime de soi, cf. André, 2006; André & Lelord, 1999; Bolognini & Prêteur, 1998; Oubrayrie, Safont & Tap, 1991.

Des problèmes sociaux aux recherches en sciences sociales et humaines

Les recherches en sciences sociales et humaines ont pour objectif fondamental de décrire, de comprendre et d'expliquer les changements qui interviennent dans l'interaction entre les structures sociales et culturelles d'une part, les attitudes, les comportements et les croyances des groupes et des personnes qui utilisent ces structures collectives, d'autre part. Mais les résultats de ces recherches, même cumulatifs, sont lents, souvent contradictoires et objets d'évaluations et d'utilisations idéologiques et politiques fort diverses. Ils n'influent que de façon indirecte sur les changements étudiés. Les faits recueillis et les analyses qu'ils ont provoquées sont pourtant prises en compte par les acteurs sociaux, individuels et collectifs, pour confirmer leurs incertitudes, légitimer leur désir de changements et orienter leurs projets et leurs contestations.

L'ouvrage de Bergonnier et Robin (2007) a permis de faire le point sur les recherches en psychologie du développement et en sciences de l'éducation à propos des conduites conjugales et familiales actuelles et de leurs relations avec les changements institutionnels et juridiques.

Dans le présent article, j'aimerais proposer quelques perspectives de réflexion et de recherche auprès de couples et de familles, à partir de la prise en compte de données historiques, anthropologiques et juridiques, en relation avec les mutations culturelles, en particulier l'évolution des significations, des croyances et des valeurs de référence.

Nous ferons aussi quelques incursions en psychologie clinique et en psychologie de la santé pour voir si les mutations et les changements évoqués ont des effets plus perturbants que le fonctionnement traditionnel des couples et des familles.

Pour proposer des perspectives de changement, il importe de formuler d'abord quelques hypothèses sur les origines, sur les causes¹⁰ des changements

10 Dans les sciences sociales et humaines, il est habituel de préciser que les recherches ne peuvent analyser des causes, mais tout au plus de mettre en évidence des relations, des corrélations statistiques, entre les variables ou les événements choisis. Une corrélation entre A et B n'indiquerait pas si A est cause de B ou l'inverse. Cette précision est objet à discussion. Dans le cadre d'analyses complexes, le chercheur peut, sous certaines conditions, évoquer et vérifier des hypothèses causales. Raymond Boudon l'a clairement montré dans son article sur "Causalité (sciences

historiques de la vie des couples et des familles. On notera que le langage évolue lui aussi, les notions utilisées dans le domaine conjugal et familial pouvant changer de sens. L'emploi du terme "conjugal" est significatif de ce point de vue.

Conjugalité, lien social et reconnaissance

L'analyse de l'évolution des "couples conjugaux" dans leurs rapports avec les "couples familiaux" (pères, mères), oblige à rappeler que conjugal concerne "l'union entre époux" et que l'exemple pris par la plupart des dictionnaires pour définir ce terme est "fidélité conjugale". Or, conjugalité et fidélité impliquent, dans la version traditionnelle et historique, un contrat de mariage, associé à "ce qui fait foi", (au *fides* latin, ou à l'ancien français *fiance*, qui signifiait d'abord un engagement fondé sur la confiance (jusqu'au XV^e siècle) et seulement plus tard promesse de mariage (fiançailles). Nous sommes donc d'emblée face à la question des normes et des modèles sociaux et à leurs liens avec la religion, la politique et le droit.

Conjugal signifie aussi ce qui unit¹¹. Mais aujourd'hui la question reste de savoir ce qui fait lien entre les personnes, membres de groupes sociaux et culturels constituant des communautés à la fois fondées sur des différences et des solidarités. Implicitement ou explicitement, chacun est persuadé de l'importance des aspects émotionnels, affectifs, amoureux dans la constitution d'une relation conjugale, mais de façon plus générale qu'avons-nous de commun et qu'avons-nous à partager ?

Beaucoup de travaux évoquent aujourd'hui la dégradation des liens sociaux (Bouget & Karsenty, 2005; Hiltenbrand, 2005; Merrien, 1989), sa relation avec les difficultés d'articulation entre les communautés et les sociétés modernes et démocratiques (Saillant & Gagnon, 2005) et la nécessité d'agir pour régénérer ces liens. (Fabre, Autès & Eloy, 1990; Langlois, 2005).

sociales)" (2006a). Il pose d'ailleurs sa démonstration sur la possibilité de construire des *modèles* explicatifs (cf. son autre article sur la notion de «modèle», 2006b).

11 Du latin *conjugare*: unir. Mais ce verbe est lui-même associé à *jugum* : le joug, ce qui fait lien mais qui peut aussi signifier *asservissement et servitude* (cf. *passer sous le joug*). Or la religion aussi peut être vécue comme ce qui fait lien (*religio* : relier) ou comme ce qui asservit (la religion comme opium du peuple)...

Mais quels sont les fondements, les formes et les enjeux du lien social¹² ? et quelle est la place des liens conjugaux et familiaux dans ces fondements, formes et enjeux ? Comme le rappelle à juste titre Chantreau (2006, p. 341), le lien social¹³ peut prendre cinq formes différentes susceptibles de se combiner entre elles et impliquant chacune son inverse : 1) appartenance/solitude ou exclusion, 2) attraction/répulsion, 3) agrégation/dispersion, 4) affiliation contractuelle/désaffiliation, 5) interdépendance solidaire/repli individualiste. Il importe bien sûr de voir comment ces différentes formes s'appliquent, et de quelle façon, aux liens conjugaux et familiaux. Parmi ces liens, l'un des plus importants concerne les liens de filiation et par alliance¹⁴. Mais, en termes de développement personnel les liens d'attachement entre l'enfant et ses parents (et particulièrement à sa mère) jouent aussi un rôle déterminant, aussi bien en termes de confiance en soi ou dans les autres qu'en termes de sécurité ou d'insécurité émotionnelle face aux proches ou aux étrangers.

On notera que beaucoup d'auteurs, de disciplines diverses, centrent leurs réflexions et recherches sur la notion de lien : lien social, lien intrapsychique, lien intergénérationnel ou transgénérationnel, etc. (Anaut, 2005 ; Pierrehumbert, 2003 ; Kaes, 1996, etc.).

De la liberté sexuelle au concubinage¹⁵

Pour comprendre l'évolution et l'orientation des changements intervenus, en France en particulier, dans la raison d'être, le style de fonctionnement et

12 Chantreau (2006) évoque les fondements historiques successifs : les références verticales (religieuses et dynastiques), les échanges économiques (A. Smith), l'utilité (Bentham) ou la nécessité (Freud), les forces de contrainte (Durkheim), le mimétisme (Girard) ou l'hominisation progressive (Theilhard de Chardin). Mais aucun de ces principes explicatifs n'est suffisant pour rendre compte de toutes les formes de sociétés ou de toutes les phases de l'histoire. Ce qui par contre est universel, c'est l'existence culturelle de liens verticaux (relations entre les dieux ou autres forces surhumaines et les humains) et de liens horizontaux (relations entre humains) et la double face, visible et invisible, réelle et imaginaire, de tous ces liens.

13 Sur le lien social et ses avatars, voir la revue *Lien social* (Erès éditeur), Bourget & Karsenty (2005), Hiltenbrand (2005), Merrien (1989), et en termes d'actions : Fabre et al. (1990), Langlois (2005).

14 Plusieurs auteurs évoquent déjà des différences en termes de liens de filiation : filiation de sang (ou biologique), filiation imaginaire ou narcissique (filiation putative : parents que l'on s'attribue) et filiation instituée ou généalogique (parents légaux ou tuteurs) (cf. Guyotat, 1985; Thery, 1993, 1998). Les liens par alliance concernent ceux qui découlent des mariages (alliance avec les membres d'une autre famille).

15 Cf. l'exposé sur le concubinage de Dubelloy et Lévy (2006), avocats à la Cour d'appel de Paris.

les stratégies des couples conjugaux et parentaux, il importe de proposer les causes simultanées ou successives capables de les expliquer.

Pour la période d'après-guerre, on peut citer bien sûr l'effet des transformations économiques (l'accès massif des femmes au monde du travail en particulier), de l'évolution démographique et des changements dans les pratiques et les représentations culturelles. Mais c'est sans doute la libération sexuelle¹⁶ qui a joué un rôle majeur dans l'évolution moderne de la vie en couple et en famille, à travers l'union libre, la contraception, la décriminalisation de l'interruption volontaire de grossesse. Dans cette évolution, l'union libre va justement se transformer en concubinage. Le sens de ce terme a changé. D'abord limité à la sexualité¹⁷, il a été associé à l'union libre et s'applique maintenant aux personnes qui vivent ensemble sans être mariées. Aujourd'hui, le concubinage est pourtant considéré comme un "nouveau comportement conjugal" et comme un exemple significatif de la transformation profonde de notre société.

Les pratiques initiales de l'union libre¹⁸ ont en quelque sorte produit sa légitimation théorique. Elles introduisaient le refus des injonctions, des règles sociales et des institutions conjugales¹⁹, au profit d'une union volontaire fondée sur l'engagement entre les deux personnes du couple, hors de toute reconnaissance sociale. Contrairement au mariage où la reconnaissance communautaire est majeure, l'union libre met l'accent sur la personnalisation

16 On l'appelle aussi "révolution sexuelle". Mais son caractère révolutionnaire est objet de discussion. Comme le disait Roger Bastide, cité par Goguel d'Allondans (2006, p. 537) : "Ce que l'on appelle la révolution sexuelle ne peut être une révolte contre la répression, elle ne peut que changer la forme de la répression ; elle ne peut détruire des règles que pour en créer de nouvelles". Dit autrement, la sexualité continue à entrer en contradiction avec les règles sociales et culturelles, même lorsque la tolérance augmente à propos de conduites jusque là perçues comme inacceptables. On notera d'ailleurs la contradiction moderne suivante : les conduites sexuelles doivent rester affaire privée, non visible, mais ce qui se passe en privé peut faire l'objet d'interventions policières et judiciaires (pédophilie, violences). Une discussion sur l'évolution de l'interdit de l'inceste montrerait cette ambiguïté.

17 Le terme concubinage vient en effet du latin *concubina* : «qui couche avec».

18 Sur l'union libre, on peut consulter Bernet-Gravereaux (1983), Dewevre-Fourcade (1992) et Grimm (1985).

19 Le mariage traditionnel, en tant qu'institution, pouvait être contesté par certains dans la mesure où il réduisait la capacité d'expression spontanée de l'amour. Mais un tel processus n'est pas nouveau. «Dans l'amour courtois, chanté par les troubadours, la relation amoureuse se joue entre une femme noble mariée et un homme célibataire de condition sociale inférieure. Ainsi le couple trouve son existence hors de la foi conjugale et se distingue de l'amitié sur laquelle pourtant il se greffe, instaurant l'amour d'amitié intersexuel qui implique une égalité, une réciprocité, une bienveillance. Se voulant échange des cœurs, il rompt avec l'exploitation de la femme par l'homme dans le mariage» (Métral-Stiker, 2006).

(Cloutier, Gosselin, & Tap, 2005; Tap, 1986a & b, 1988) dans la mesure où chacun peut retrouver et développer ses besoins individuels d'autonomie, d'épanouissement, d'amour et de bonheur ; besoins peu pris en compte dans le monde du travail ou dans celui des affaires (en particulier lorsque le mariage intervient comme tractation économique et gestion des patrimoines).

L'accentuation de la dimension purement hédoniste de l'union libre, mettant l'accent sur l'épanouissement du couple conjugal (marié ou non), pourrait apparaître comme opposée à la satisfaction des besoins de "l'enfant naturel" issu de l'union libre ou concubinage²⁰. Le couple va devoir d'abord assurer l'existence et la socialisation de l'enfant, l'introduire dans la dynamique d'institutionnalisation identitaire et de reconnaissance sociale. Il lui restera à assurer sa sécurité et son développement.

Or, le concubinage se trouve le plus souvent associé à une nouvelle conception du temps et des réseaux (si on le compare à l'itinéraire "mariage-parentalité"). La relation conjugale est supposée plus fragile, dans un temps centré sur le présent et où l'avenir n'est pas perçu comme un destin incontournable et déterminé, chacun des membres du couple voulant garder un maximum de liberté de mouvement. Pour les concubins, la liberté évoquée au moment de l'union, réapparaît au moment de la séparation, "si le couple créé ne permet plus de combler l'attente qui l'a vu naître. Ainsi, jeunes ou moins jeunes, divorcés ou séparés, velléitaires ou décidés refusent la légalisation de l'engagement conjugal afin de laisser chacun libre, afin que chacun ait la conscience – ou l'illusion – de cette liberté inhérente au nouvel amour. (Mais) aimer, c'est vivre ensemble, construire ensemble (assumer les enfants du couple, partager les charges au quotidien) et, malgré tout aussi, être reconnus ensemble" (Dubelloy & Lévy, 2006).

Mais la naissance d'un enfant, dit naturel, issu d'un couple de concubins, a abouti, dans un premier temps, au primat juridique de la mère²¹. Dans

20 "L'enfant d'un couple concubin est un *enfant naturel* dont la filiation n'est pas établie de plein droit à l'égard de ses parents. Lorsque les relations de concubinage sont stables, tant le père que la mère, en principe, souhaitent établir la filiation de leur enfant, et la reconnaissance volontaire de celui-ci se fait par simple déclaration à la mairie ou devant notaire» (Dubelloy & Lévy, 2006).

21 "L'acte de naissance portant indication de la mère vaut reconnaissance lorsqu'il est corroboré par la possession d'état, c'est-à-dire par un ensemble d'éléments de fait – port du nom, éducation, entretien, réputation – qui laissent présumer les liens unissant l'enfant à la personne qui, par son comportement, lui confère cette possession d'état" (*op. cit.*).

cette situation, le père voyait son rôle très réduit, même s'il avait reconnu l'enfant.

Le rôle de l'amour et de l'accomplissement réciproques, de la personnalisation et de la coopération, dans les changements conjugaux et familiaux

L'évolution des lois en même temps que des mentalités, à propos des relations conjugales et familiales, a provoqué des réorganisations dans les représentations et les pratiques sexuelles mais aussi dans les représentations et les relations intergénérationnelles. Les causes les plus souvent avancées sont liées à deux séries de changements. La première est associée aux "tendances à l'individuation des membres familiaux et, notamment au sein du couple, la quête d'autonomie et d'épanouissement personnel, ou encore, la revendication du plaisir". La seconde tendance concerne "l'importance de la relation affective devenue principale dans la constitution du couple et de la famille. En effet, la relation amoureuse est maintenant la base de la formation du couple et apparaît comme la condition nécessaire au maintien de l'attachement du couple conjugal" (Anaut, 2005, p. 17). Toutefois, si les membres du couple parental s'efforcent de maintenir l'amour et la chaleur affective qui constituent et renforcent leur vie conjugale quotidienne, ils doivent aussi constamment négocier pour éviter que leur accomplissement réciproque²² ne prenne le pas sur leurs responsabilités de parents lorsque l'enfant paraît (ou l'inverse, bien

22 J'entends par ce néologisme exprimer l'hypothèse selon laquelle l'accomplissement de soi traverse les différents milieux de vie de la personne (professionnel, familial...) mais se construit à travers l'interaction et le dialogue avec autrui (cf. la théorie du *dialogic self*, inspirée par les théories linguistiques de Bakhtin (1981) : **Anderson (1994)**, **Jacobs & Hycner (1995)**, **Kinsella, (2005)** et **Miracky, (2000)**). Comme l'écrit le romancier Christian Bobin, « Il n'y a rien d'autre à apprendre que soi dans la vie », mais il ajoute aussitôt : « On n'apprend pas tout seul bien sûr. Il faut passer par quelqu'un pour atteindre au plus secret de soi. Par un amour, par une parole, par un visage », cité par de Singly (2006).

Bakhtine (orthographe française) connu en France grâce à Julia Kristeva et à Tzvetan Todorov., s'oppose aux conceptions psychologiques et linguistiques subjectives, et affirme la primauté du social : le langage et la pensée, qui constituent « l'homme », sont nécessairement intersubjectifs.. (Poirie, 2006). Le *soi dialogique* peut signifier à la fois que le soi (self) se nourrit constamment et se structure dans le dialogue, mais aussi que le soi est confronté à un *processus dialogique* au sens où l'entendent bien des auteurs aujourd'hui après Edgar Morin (1990, 2001) qui a proposé d'utiliser cette notion en lieu et place du processus dialectique. Dans les deux cas le processus se caractérise par le fait que deux logiques, à la fois antagonistes et complémentaires s'affrontent et interagissent. Voir Todorov (1981) et Dubet (2005).

sûr). Ces responsabilités impliquent en particulier la nécessité de maintenir une cohésion minimale de la famille. Comme l'écrit de Singly (2006) "Le bonheur des adultes ne peut être construit sur le malheur des enfants". Pour parvenir à une bonne articulation des intérêts de chacun, les parents doivent atteindre une double reconnaissance, les contraintes propres à l'amour conjugal (dont le tempo ne coïncide pas nécessairement avec celui de l'amour parental) et les besoins de l'enfant qui est en droit d'avoir un père et une mère pour se construire²³.

La famille : entre communauté et société

Tönnies (1887, cf. tr. fr. 1997) évoquait la différence entre communauté et société. La communauté (*Gemeinschaft*) correspond aux groupements "naturels", clos, à forte dimension émotionnelle, fondés sur des liens traditionnels de type familial, ethnique, culturel, religieux, linguistique, villageois. La société (*Gesellschaft*) est fondée sur l'affiliation volontaire et le consensus, sur l'appartenance contractuelle, sur le lien rationnel et individualiste (liberté individuelle). La citoyenneté permettrait d'unifier les multiples identités à partir du consensus social. Elle impliquerait donc la nécessaire articulation entre l'universel et le particulier, entre le collectif et le personnel, entre l'égalité et les différences, entre la responsabilité et la liberté.

La transformation de la famille est donc à resituer dans l'articulation entre les communautés et la société citoyenne. L'opposition classique entre communauté et société semble renvoyer la famille du côté des communautés. Mais comme le remarque Goussault (2006, p. 255), "la famille était communautaire dans les sociétés communautaires, elle devient individualiste dans les sociétés individualistes". La dynamique individualiste tend donc à transformer aussi bien les communautés que les sociétés. Dans les sociétés communautaires (ou holistes²⁴), l'individualisme, sous-tendu par l'égoïsme, est considéré comme nuisible, mettant en danger aussi bien la solidarité des groupes que les règles d'organisation hiérarchique sans lesquelles ces groupes éclateraient. Dans les sociétés modernes par contre, l'accent est mis sur le

23 Voir aussi de Singly, 1993, 1996, 2000.

24 Louis Dumont (1983) oppose justement les sociétés holistes aux sociétés individualistes.

pouvoir de chacun de prendre sa propre vie en main, d'orienter lui-même son propre devenir. On perçoit cependant aujourd'hui la difficulté sociétale d'articuler ensemble la liberté et l'égalité, deux des trois fondements de la devise républicaine. Mais justement ces deux valeurs ne pourront conforter réciproquement leur propre existence, dans l'expérience de la personne, des couples et des familles, que grâce à la médiation de la fraternité... et de la sororité, si l'on veut prendre en compte la revendication féministe, qui a joué et continue à jouer un rôle majeur dans les changements des couples et des familles. Comme le dit fort justement Blanquart (2006), "pour que la modernité soit viable, il faut considérer et susciter le sujet : sujet en communication qui se distingue en échangeant²⁵. Chacun tient son originalité de ce qu'il apporte aux autres et de ce qu'il reçoit d'eux... La valeur, inséparablement personnelle et sociale, consiste à être intéressants, égaux et différents" (p. 307). Dans le cadre de cette orientation, il importe de montrer que l'individualisme et le lien social, apparemment contradictoires, vont en fait se donner un mutuel appui. C'est bien ce que montre en particulier de Singly lorsqu'il affirme que "l'individualisme crée du lien" (2005)²⁶.

Les troubles familiaux et les crises d'identité personnelle liées au concubinage, au divorce²⁷, aux recompositions familiales et à l'homoparentalité ?

Les changements vécus par les individus dans leur vie conjugale et familiale sont simultanément associés à leur propre histoire personnelle et aux contextes socio-culturels dans lesquels ils vivent ; ces contextes étant eux-mêmes en transformation plus ou moins profonde. Cette dynamique personnelle et relationnelle implique souvent des prises de positions

25 On notera au passage l'intérêt de la théorie de l'*identité narrative* (Ricoeur, 1990 ; Tap, 2005) et la possibilité de l'articuler avec le *dialogic self*.

26 Voir aussi l'ouvrage collectif sur "Individualisme et lien", dirigé par Cusset (2005). Le terme individualisme, comme tous les mots en - isme, évoque une idéologie à discuter. Mais l'important concerne les conduites d'individuation et de personnalisation à partir desquelles chacun tend à augmenter ses capacités d'autonomie, à développer des moments de bien-être et à maintenir ses espérances en une vie meilleure. Or ces conduites passent par une dynamique d'épanouissement réciproque, dans le couple comme dans la famille et dans les autres milieux de vie.

27 Voir en particulier Commaille (1978, 1983) à propos de l'évolution du divorce en France et en Europe, Anaut (2005) et Lemaire (1979, 2001), à propos de la clinique du couple, du divorce et des familles nouvelles.

difficiles engendrant des crises et donc des souffrances, des sentiments ambigus ou contradictoires. Les nécessités comme les décisions courageuses, l'intervention de médiations assumées par des proches ou par des experts et le vécu de transitions (mariage -> divorce -> famille recomposée), facilitent l'émergence de nouvelles façons de vivre les relations de couple.

Mais l'évolution des couples et des familles est supposée avoir accentué la fragilisation des personnes et des relations, avoir provoqué une plus grande vulnérabilité. Celle-ci proviendrait de l'éclatement de la famille élargie traditionnelle, d'une augmentation de l'insécurité émotionnelle des parents, des mères en particulier, d'une difficulté à maintenir une relation conjugale prolongée et de gérer les conséquences du divorce qui tend à se multiplier.

Mais peut-on véritablement affirmer que les enfants de parents divorcés, de parents concubins, de familles recomposées ou de familles homoparentales, sont plus déstabilisés comme l'affirment certains juristes (par exemple Dekeuwer-Défossez, 2006) ? Bien des résultats présentés dans Bergonnier-Dupuy et Robin (2007) montrent que ce n'est pas le cas²⁸. La même question se pose à propos des enfants de familles vivant en situation socio-économique précaire. Nous avons pu constater que si des différences liées à l'économie existent, elles ne sont pas aussi massives qu'on l'affirme généralement, et que par contre les différences culturelles sont plus fortes qu'on ne le croit (Tap & Vasconcelos, 2004).

Bien entendu, les familles non-traditionnelles et leurs membres peuvent être amenées à vivre de multiples difficultés physiques, psychologiques, économiques, sociales et culturelles. On peut en particulier énumérer les difficultés psychologiques analysées par Marie Anaut (2005) dans (et pour) "Soigner la famille": troubles de l'attachement primaire de l'enfant à sa mère (troubles du premier lien selon l'expression de Pierrehumbert, 2003), violences sexuelles et absence de soins, violences psychiques, effets perturbateurs des secrets de familles. On peut aussi analyser les effets perturbateurs des

28 Lors d'un débat organisé par l'APGL en Février 2007, Olivier Vecho a analysé 44 recherches réalisées dans le monde (Europe, Etats-Unis et Canada), comparant les enfants, adolescents ou adultes issus de familles homoparentales à ceux issus de familles hétéroparentales à propos de leur développement socio-affectif. Les enfants de familles homoparentales ne diffèrent pas des autres. « Ils ne vont ni mieux, ni moins bien que les autres.. ils ne deviennent pas plus souvent homosexuels et leur identité sexuée est aussi solide ». La seule différence concerne quatre de ces recherches qui concluent que les enfants de familles homoparentales ont une certaine inquiétude face au regard d'autrui » (cité par Anne Chemin, 2007, p. 2).

mécanismes de perversion (la perversion du lien, selon l'expression de Hurni & Stoll, 1996, 2002 et de Eigner, 2001, 2003) associés au harcèlement moral (Hirigoyen, 1998, 2001).

Des recherches comparatives multiples et de préférence longitudinales, sont donc particulièrement nécessaires pour vérifier l'existence ou non de difficultés spécifiques ou de fréquences différentes.

Le rôle majeur des femmes dans les changements sur les pratiques et les représentations conjugales et familiales

Françoise Héritier montre, s'opposant ainsi aux affirmations d'autres chercheurs, que "la domination masculine constitue un modèle universel qui régit l'ensemble de nos sociétés... on peut affirmer aujourd'hui qu'il n'y a jamais eu sur terre de sociétés matriarcales. Ce qui a existé ce sont des cultes de fécondité où l'on vénère la fertilité dans les femmes et des sociétés matrilineaires qui inscrivent la filiation des enfants dans la lignée de leur mère... mais dans les sociétés matrilineaires ce sont les frères des mères qui exercent la domination sur le groupe" (2007).

L'assujettissement des femmes au pouvoir masculin serait lié à trois séries d'usages qui les défavorisent : 1) l'impossible disposition libre de leurs corps, 2) leur impossible accès aux savoirs (autres que le savoir concret lié à l'usage des plantes, au ménage, à la cuisine et aux enfants) et enfin, 3) leur impossible accès aux fonctions d'autorité.

La modification du statut psychologique, social, économique, voire politique, de la femme a bouleversé l'image traditionnelle du rôle de la femme dans le couple et dans la famille. Ces changements tendent donc à réduire les trois aliénations citées par Françoise Héritier. Aujourd'hui, en effet, la place de la femme repose sur une exigence de liberté, d'égalité et de responsabilité. Dans les rapports de travail comme dans ceux du couple, la femme a acquis une indépendance, et la conjugalité est aujourd'hui le résultat d'une négociation. Depuis les années 70, aux changements majeurs évoqués à propos de la libération sexuelle et du mode de vie privée se sont ajoutées des transformations tout aussi importantes dans les domaines économique et professionnel (augmentation du nombre et de la qualification des femmes qui travaillent ; amélioration de la qualité de ce travail), scolaire et universitaire

(accès égalitaire au savoir, avec des performances égales ou supérieures de la part des femmes), politique et culturel (les femmes sont de plus en plus présentes dans les domaines artistiques, éducatifs, judiciaires, sanitaires et politiques). Selon Françoise Héritier, il convient maintenant de dissoudre la hiérarchie fondée sur la domination masculine (2002).

Comme l'a noté Agnès Fine (2001a,b,c, Fine et Neirinck, 2000) l'évolution de la famille, et la multiplication des divorces (divorce de plus en plus rapproché par rapport au mariage.. trois ans serait le premier seuil, selon les recherches récentes) a montré combien reste important le rôle de la femme dans l'éducation des enfants, avant comme après le divorce. On peut même parler de monoparentalité éducative qui se prolongerait après la séparation, puisque 80% des enfants sont confiés à leur mère, à ce moment-là. On peut aussi parler de monoparentalité adoptive, au profit des femmes, puisque une forte asymétrie entre hommes et femmes apparaît dans l'adoption par des personnes seules, les adoptantes constituant 80% de cette population. Selon Agnès Fine « le lien étroit entre femmes, féminité, maternité et « maternage » serait le moteur des nouvelles configurations familiales, créatrices de pluriparentalités » (2001b)

Homosexualité, homoparentalité et droit à l'adoption

Julien, Vecho et Jodoin (2007) évoquent une comparaison entre les lesbiennes homoparentales canadiennes et françaises à propos des difficultés relationnelles (par rapport aux proches), mais aussi administratives et juridiques, et ce malgré la décriminalisation et la démedicalisation progressives de l'homosexualité. Ces difficultés se multiplient lorsqu'il est question d'homoparentalité. Ce terme peut d'ailleurs faire l'objet de discussion pour ceux-là même qui défendent l'égalité dans la mesure où il introduit la sexualité des parents là où l'on revendique justement le fait de ne pas la prendre en compte. Mais ce néologisme a été produit en 1997 par l'association des parents et futurs parents gays et lesbiens (APGL) ; il leur semblait indispensable de créer un terme spécifique pour décrire et ne plus occulter la réalité et faire reconnaître leur existence²⁹. Cette réalité vécue par

29 Gross (2005, 2006) rappelle qu'il en fut de même, historiquement pour les familles "monoparentales" qui ont enfin été prises en compte par les institutions (Insee...) en 1991. Si aujourd'hui le terme "homoparental" figure dans

les familles homoparentales (biparentales ou multiparentales) se heurte à la réalité administrative et juridique qui implique leur non-reconnaissance³⁰. Ce que les situations homoparentales ont en commun c'est "la pression sociale et son corollaire, les stratégies de soumission à la norme des parents et des jeunes". Ces parents en viennent à développer une exigence de perfection, tant ils craignent que la moindre défaillance des enfants ne soit attribuée à l'homoparentalité. "Cela explique la vigilance accrue dans ces familles : les familles homoparentales et les familles qui ont adopté consultent plus souvent que la moyenne" (Gross, 2006, p. 290)³¹.

les dictionnaires, il n'en est pas de même des familles concernées qui ne sont pas considérées comme catégories de foyer, pas plus par l'Insee que par l'Unaf. Cette dernière "a refusé l'agrément d'association à caractère familial à l'APGL en 2002 et n'a pas révisé sa position depuis" (2006, p. 288). Cf. aussi Fine (2006).

30 Le texte ci-dessous (Dekeuwer-Desfossez, 2006) montre assez clairement la pression à laquelle les couples homosexuels se heurtent dans leur désir d'homoparentalité : "L'adoption n'est permise qu'aux couples mariés essentiellement parce que le mariage demeure, par les engagements juridiques qu'il comporte, le meilleur gage de sécurité pour l'enfant. Dans le cas particulier du couple non marié homosexuel, il n'est pas possible d'organiser l'adoption sans donner à un enfant deux pères ou deux mères, ce qui romprait l'imitation de la nature qui est toujours à la base du droit de l'adoption. Enfin, si l'orientation sexuelle en tant que telle n'est pas une cause d'incapacité juridique à adopter, le mode de vie des personnes homosexuelles peut être déstabilisant pour l'enfant : il est donc rare qu'un célibataire homosexuel obtienne un agrément en vue de l'adoption. De ce point de vue, le refus récent de la Cour européenne des droits de l'homme de sanctionner la France pour son refus d'agrément à un homosexuel conforte la légitimité de cette position, qui n'a pas été jugée discriminatoire (décision du 26 février 2002). Il n'existe, en effet, aucun "droit à l'enfant", si l'on entend par là l'obligation qu'aurait un État d'accéder au désir de parentalité des couples ou des individus. Telle est la première leçon de l'arrêt de la Cour de Strasbourg. Au-delà, cependant, il faut s'interroger sur les potentialités de déstabilisation du droit de la filiation que pourrait engendrer l'admission de l'adoption par les couples homosexuels». Les positions tendent à évoluer sur ce point puisque dans une décision plus récente (22 Janvier 2008), la Cour Européenne des droits de l'homme a condamné la France pour un refus de délivrance d'agrément d'adoption à une femme lesbienne, exigeant du gouvernement français qu'il autorise désormais les couples du même sexe à adopter. Cette possibilité existait déjà en Espagne, en Belgique, dans les Pays Scandinaves et au Royaume - Uni.

31 D'après une enquête faite en 2001 auprès des adhérents de l'AGPL : http://www.France.qrd.org/assocs/apgl/documents/enquete_APGL2001.pdf. Bien entendu, les consultations plus nombreuses pourraient être provoquées par des problèmes réels. Des études comparatives seraient donc très utiles, comme celles évoquées dans la note 27, en bas de page, qui préciseraient les différences réelles..

Domination masculine et position actuelle des hommes, des pères et des grands-pères

Dans un contexte où la domination masculine persiste dans le fonctionnement des sociétés modernes, même si elle prend de nouvelles formes, les hommes ont cependant, à leur façon, des difficultés à vivre les mutations conjugales et familiales. Les évoquer ne signifie nullement minimiser les difficultés des femmes dans les mêmes situations. Parmi ces difficultés, j'en perçois trois d'importance :

1) les transformations dans la répartition des tâches domestiques, des soins aux enfants et des responsabilités, impliquent des changements d'attitudes de la part des hommes ... même si les femmes continuent à prendre en charge entre 60 et 80 % des tâches domestiques et de soins aux enfants (selon les enquêtes). Dans le chapitre sur Culture, normes et rôles de genre du présent ouvrage les auteurs (Fontaine et al.) parlent de 66% des charges supportées par les femmes, dans l'enquête européenne. Certains auteurs parlent de "frémissement" à propos de l'arrivée des "nouveaux pères", mais ces derniers sont difficiles à trouver et peuvent changer de stratégies avec le temps ! La lutte, par les hommes eux-mêmes, pour éradiquer leurs réflexes machistes, sera longue...

2) les décisions de justice qui donnent la charge des enfants aux mères dans 80% des cas aboutit à l'éloignement du père, éloignement psychologique, mais éloignement géographique aussi, qui peut être en partie responsable de leurs abandons affectifs et éducatifs. Il faut noter ici que les pères vivent une forte insécurité émotionnelle mais qu'ils ne peuvent ou ne savent demander de l'aide ou consulter. Il faut noter que les sites Internet concernant le divorce sont souvent créés par des pères en difficulté (financière et/ou relationnelle)³² qui défendent leurs droits: voici un exemple de situation racontée par l'un d'eux:

"Mon ex-épouse, décide de partir s'installer en Vendée. Elle a trouvé un nouveau prince charmant. Madame fait ses valises, emmène

32 cf. en particulier l'association SOS Papa : <http://www.sospapa.net> ; ou SOS Divorce : <http://www.sos-divorce.org>. On sait bien sûr que les difficultés financières après divorce sont plus fréquentes, en moyenne, chez les femmes.

Cassandra et Sébastien (nos deux enfants) et adieu tout le monde. J'ai été pris d'une rage folle, j'aime par-dessus tout mes enfants et je savais qu'en les éloignant ainsi, je ne pourrais plus les voir aussi souvent qu'auparavant. Je n'ai en effet, aucun moyen de faire de tels trajets, mon ex-épouse a gardé le véhicule neuf que nous venions d'acheter et je continue de payer son crédit (et trois autres). Je demande à mon ex (par téléphone) s'il est possible que je garde les enfants le temps que je finisse de payer les crédits. Quelques jours plus tard je reçois un courrier de mon ex et un autre de son avocate me menaçant de porter plainte contre moi si je ne rendais pas les enfants à la fin des vacances! ".³³ "Comment en sommes-nous arrivés à réduire la notion du père à un statut d'importance inférieure à celui de la mère ? Comment en sommes-nous arrivés à créer un monde où la mère peut, de son seul gré, remplacer le père biologique de ses enfants par tout autre père de son choix, voire même d'éliminer totalement le père de la vie de ses enfants ?"³⁴ (cité et discuté par Tap, 2002).

3) Le troisième problème concerne les effets des vérifications génétiques de paternité (par l'ADN). Les juristes mettent l'accent sur la différence majeure entre le lien conjugal et le lien du sang, la filiation biologique. Le lien conjugal est fondé, en tout cas aujourd'hui, sur le volontariat, tandis que le lien du sang s'impose aux parents³⁵. Il est aujourd'hui possible de savoir quel est le père biologique d'un enfant et le mettre en demeure d'assumer cette paternité, en reconnaissant l'enfant et/ou en participant financièrement à l'éducation de l'enfant, si la mère assume une monoparentalité. Mais ce type d'obligation pourrait (ou a pu) avoir des conséquences désastreuses dans deux cas. Le premier concerne l'homme qui se trouve piégé par cette paternité imprévue, non désirée et cachée par la mère pendant plusieurs années. Si l'homme refuse

33 divorce en direct : <http://perso.wanadoo.fr/pcsb/>

34 <http://www.geocities.com/childrenanddivorce/f/>

35 "Si la volonté n'est pas absente en matière de filiation, son rôle est limité par la nécessité humaine de rattacher l'enfant à ses auteurs afin que ceux-ci en assument la responsabilité éducative. C'est pourquoi il peut y avoir des filiations forcées résultant de jugements déclaratifs, lorsque les père ou mère n'ont pas voulu établir les preuves de la filiation, tandis qu'il n'est pas, au moins dans la plupart des sociétés modernes, de mariages forcés conclus contre le gré des futurs époux" (Labrusse-Riou, 2006).

de reconnaître l'enfant, il paiera une pension plus forte encore. Le second concerne la situation du père qui a élevé l'enfant pendant des années et à qui on annonce qu'il n'est pas le père biologique. Il peut se trouver totalement dépossédé de ses droits, et on peut même lui interdire de revoir l'enfant. Les raisons qui poussent les mères peuvent être compréhensibles ou non, perverses ou non. Les situations deviennent en tout cas de plus en plus complexes et les décisions sur le droit de plus en plus difficiles à prendre et à justifier. Des recherches sur ces situations, au delà des enquêtes journalistiques (qui peuvent être excellentes par les prises de conscience qu'elles provoquent), seraient particulièrement bienvenues.

En ce qui concerne les grands-pères, on retiendra le résultat particulièrement significatif évoqué par Schneider et Mietkiewicz (2007) selon lequel les grands-pères interviennent plus fortement dans l'éducation de leurs petits-enfants que dans le passé pour leurs enfants. Il serait intéressant de vérifier les conditions d'émergence de cette différence, de voir si on la retrouve quelle que soit la classe sociale ou la famille de référence (grands-pères maternels ou paternels).

Famille, identités et cultures : modèles universels ou pratiques diverses en instance de modélisation ?

Fontaine et al. (2007) constatent l'importance des différences européennes dans la façon dont s'articulent les activités de travail et les activités familiales. Bien entendu, on peut élargir la question culturelle en étudiant la façon dont s'articulent l'organisation générale de la conjugalité et celle de la famille par la comparaison entre les cultures européennes et les autres cultures (africaines, moyen-orientales, etc.). La question est d'importance dans la mesure même où les différences interculturelles concernent notre propre culture. Prenons l'exemple de la polygamie³⁶. Un certain nombre de femmes mariées en France, avec par exemple un africain, se sont vues imposer une femme africaine venue du pays, comme seconde femme de leur mari (lequel se justifie en invoquant la pression culturelle qui l'oblige à assumer des accords inter-familiaux pris lorsqu'il était encore enfant). Par ailleurs, par le biais des

36 Le terme *polygamie* est généralement confondu avec la seule *polygynie*, un homme épouse plusieurs femmes, dans la mesure où la *polyandrie*, une femme épouse plusieurs hommes, est beaucoup plus rare.

pratiques polygamiques antérieures, les immigrés venant en France peuvent continuer à la pratiquer à travers le concubinage. En Occident, la polygamie est réprouvée, mais l'augmentation du nombre de divorces et des remariages (des hommes ou des femmes), aboutit à la polygamie sérielle (plusieurs conjoints successifs et non simultanés)³⁷. À vrai dire, la polygamie qui existe dans 80% des sociétés existantes, résiste aux critiques comme aux efforts qui ont été faits pour la rayer des droits coutumiers. Mais prenons l'exemple de Mayotte pour montrer que ces questions nous concernent directement.

La vie conjugale et familiale à Mayotte

“Même si Mayotte représente une île où s'appliquent les lois de la République Française, elle a gardé certaines spécificités locales, notamment la composition d'un couple et d'une famille. Ce statut nécessite la gestion de deux cultures : culture mahoraise (proche de la culture africaine à référence islamique) et culture française/occidentale. En ce qui concerne la vie en couple, la polygamie était encore autorisée en 2001. Il s'agissait d'une pratique où un homme pouvait se marier avec 4 femmes, maximum. Cependant, un homme qui était déjà polygame, n'a pas vu son statut remis en cause. L'abolition de cette pratique a été le prix à payer pour que Mayotte s'inscrive pleinement dans le droit commun de la République. Mayotte représente également une île où le poids de la religion reste très fort. Et donc avoir des rapports sexuels (qui supposent perte de la virginité) ou avoir un enfant hors-mariage, est toujours très mal vu par les parents et le reste de la communauté. Les parents accordent encore une grande importance à la virginité de la fille et lors des mariages, au moment du premier rapport, l'homme est obligé de dire aux parents si la fille était encore vierge (présence de l'hymen) en montrant la tache du sang sur un tissu blanc. Je précise que lorsque l'on parle de la famille, il s'agit de la famille élargie, composée

37 La polygamie sérielle n'est pas une polygamie véritable puisque la sexualité n'est pas impliquée de façon simultanée. Mais les relations entre ex-époux persistent s'il y a des enfants. Même si les liens changent de nature, plusieurs foyers se constituent dans la même famille (cf. le chapitre « *deux foyers, une famille* » de H. Afonso, dans le présent ouvrage).

du père, de la mère, des enfants, des tantes, des oncles, des cousins (e), des grands parents, etc. Les grands parents jouissent encore de reconnaissance et de respect de la part des personnes plus jeunes et ils font partie intégrante de la famille jusqu'à la fin de leur vie. Ce qui explique l'inexistence des maisons de retraite à ce jour. Et cette vision de la famille élargie explique la persistance des valeurs de partage, de solidarité et d'entraide (financière, organisation et participation aux tâches) lors de la préparation et de la réalisation de certains événements importants (mariage, construction d'une maison...). Précisons également que certaines familles possèdent encore un "droit de regard" sur le choix d'un(e) conjoint (e) de leurs enfants, qui peut aller jusqu'à un refus en raison de sa réputation, de son attitude ou de sa position sociale... Quant à la répartition des rôles, c'est la mère qui est la principale gestionnaire du foyer et de l'éducation des enfants ; le père a plutôt une grande autorité sur les enfants et c'est lui qui est censé rapporter l'argent au foyer. Pour ces raisons, à ce jour encore, on considère comme inacceptable qu'il soit un "père au foyer", sans travail extérieur. La sexualité est encore un sujet très tabou à Mayotte. Et du fait de la relation positive, incluant les plaisanteries, qui unit les enfants et les grands parents, c'est à ces derniers que les enfants peuvent parler de la sexualité sans trop de complexes. Par ailleurs, les enfants, restent sous la dépendance financière des parents et ne quittent le foyer parental que pour se marier. Dans la majorité des familles (souvent nombreuses : plus de 5 enfants par foyer), il est rare que les enfants aient une chambre individuelle ou même un lit individuel. De ce fait, le garçon, à partir de l'âge de 13-14 ans, pour ne plus partager une chambre avec ses sœurs, construit une case individuelle appelée "Banga", avec l'aide des grands frères et des amis. Ce Banga lui sert de toit, mais aussi de lieu pour recevoir ses amis ou une copine en cachette" (communication personnelle de Halima³⁸).

38 Halima Balahachi, originaire de Mayotte, est étudiante au Master 2 en psychologie sociale à Angers (IPSA). Je la remercie d'avoir mis par écrit son témoignage en séminaire.

Conclusion

Le mélange des cultures a pour conséquence de rendre de plus en plus complexe la diversification des stratégies et des modèles. Mais il importe pour finir de revenir à la question constante posée dans le présent ouvrage : existe-t-il un modèle universel dans la structuration des couples et des familles ? si non, peut-on parler de la remise en question de ce modèle, confondu avec le modèle traditionnel, et de l'apparition de nouveaux modèles ?

Je reprendrai ici la position de Françoise Héritier (2006, 2007). Selon elle, le modèle universel et constant n'existe que pour la domination des hommes ; on a vu qu'elle perçoit la nécessité d'abandonner ce modèle ! Pour ce qui concerne le mariage et la famille, le modèle universel devrait se traduire ainsi : " les partenaires de l'union conjugale sont de sexe différent, cette union ne se noue qu'entre des vivants³⁹, le géniteur des enfants est normalement le père dans le cadre de l'union conjugale, enfin la famille conjugale (père, mère, enfants) est l'unité résidentielle et économique élémentaire par laquelle passent l'éducation et l'héritage". Or, selon l'auteur "l'expérience ethnologique montre qu'aucun de ces principes n'est universellement admis"... "Aux besoins et aux désirs fondamentaux de l'individu et de l'espèce – le désir sexuel, le désir de reproduction, la nécessité d'élever, de protéger les enfants et de les conduire à l'autonomie – les diverses sociétés humaines ont apporté des solutions multiples, qui impliquent toujours l'existence d'une famille, si elles n'impliquent pas nécessairement l'existence de la cellule conjugale formée par un homme, une femme et leurs enfants. Non nécessaire biologiquement, la construction de cette cellule est donc en ce sens artificielle". Dès cet instant la référence à un modèle soi-disant fondé sur la nature et donc universel est une prise de position culturelle qui peut changer dans le temps et dans l'espace. Or, ces changements résultent d'influences de plus en plus complexes qui entrent dans le processus de mondialisation des comparaisons. La question qui se pose alors est de savoir comment s'opèrent les décisions, les pressions et les influences et comment elles tendent à s'imposer, sur le mode fluide ou rigide. Les changements vont dépendre surtout de leur légitimation, soit en termes d'ordre ou de cohésion sociales, soit en termes de réponse aux besoins

39 Il existe en effet dans certaines sociétés, des mariages entre une personne décédée et une personne vivante.

et à la dynamique d'accomplissement des adultes comme des enfants. On peut en tout cas supposer que l'abandon du modèle traditionnel ne signifie pas l'absence de mariages qui réussissent ou de familles élargies qui coopèrent. On peut aussi supposer l'existence d'une éducation positive des enfants, quelle que soit la structure du couple parental ou de la famille.

Les discussions et les désaccords politiques tournent aujourd'hui autour de l'homoparentalité. On a pu dire que l'homoparentalité, surtout dans sa version lesboparentale, est un véritable laboratoire de changements concernant le rapport entre le couple et la famille. Agnès Fine cite quelques exemples des décisions prises et des pratiques adoptées par le couple lesbien.. Par exemple « L'une porte le premier enfant, sa compagne le second » ou bien « l'une donne un ovocyte qui, une fois fécondé par un donneur, sera transplanté dans l'utérus de son amie qui, elle, accouchera et nourrira l'enfant tandis que l'inverse sera fait pour le second » (2001a, b, c, 2006).

Puisque je me suis appuyé sur la position de Françoise Héritier, je terminerai sur ce qui me paraît être son hypothèse prospective : la relation mère-fille serait l'avenir, alors que la relation père-fils est la relation déterminante de la dynamique traditionnelle (comme je l'avais montré naguère, Tap, 1985) :

“C’est là que l’on voit poindre, dans la société occidentale aussi, les effets de cette solidarité entre la mère et la fille, et, plus généralement, entre femmes consanguines, qui est indépendante de la solidarité lignagère dans l’optique patrilinéaire ou de la solidarité consanguine des sociétés cognatiques. Elle est une des soupapes de sûreté du système familial et conjugal (tant que ces rapports ne viennent pas en compétition avec l’exercice de l’autorité masculine, ils ne sont pas considérés comme dangereux), mais aussi, peut-être, une possibilité de mutation. Poussée à ses extrêmes limites, cette solidarité totalement différente des autres (solidarité consanguine, solidarité lignagère, solidarité conjugale dont on a parlé) peut être le levier d’un changement radical des modes de pensée et de vie, de l’organisation sociale et du type de société” (Héritier, 2006).

C'est une hypothèse hardie que les scientifiques doivent prendre en considération et dont ils doivent vérifier l'importance en termes d'anticipation

collective aussi bien qu'en termes de pratiques actuellement assumées entre femmes consanguines. Cette solidarité pourrait être comparée à celle qui s'établit entre père et fille, ou entre mère et fils, en termes anthropologiques, en relation avec l'évolution des rapports à l'inceste et avec la dynamique des relations sexuées et sexuelles, au delà des expériences individuelles, mais en relation avec elles.

Bibliographie

- ANAUT, M. (2003). *La résilience, surmonter les traumatismes*. Paris: Colin.
- ANAUT, M. (2005). *Soigner la famille*. Paris: Colin.
- ANDERSON, R. (1994). Anonymity, Presence, and the Dialogic Self in a Technological Culture. In R. Anderson, K. N. Cissna & R. C. Arnett (Eds.), *The Reach of Dialogue: Confirmation, Voice, and Community* (pp. 91 – 110). New Jersey: Hampton Press.
- ANDRÉ, C. (2004). *Vivre heureux. Psychologie du bonheur*. Paris: Odile Jacob, Poche.
- ANDRÉ, C. (2006). *Imparfaits, libres et heureux. Pratiques de l'estime de soi*. Paris: Odile Jacob.
- ANDRÉ, C., & Lelord, F. (1999). *L'estime de soi. S'aimer pour mieux vivre avec les autres*. Paris: Odile Jacob.
- BAKHTIN, M. (1981). *The Dialogic Imagination: Four Essays*. M. Holquist (Ed.), C. Emerson & M. Holquist (Trans.), Austin and London: University of Texas Press.
- BERGONNIER-Dupuy, G. & Robin, M. (Ed.) (2007) *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles*. Toulouse, éditions Erès,
- BERNET-Gravereaux, C. (1983). *L'union libre: le couple hors mariage*. Paris: E.S.F.
- BLANQUART, P. (2006). Rubrique "individualisme". In J.Y. Barreyre & B. Bouquet (Eds.), *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale* (pp. 306 – 307). Paris: Bayard, Travail social.
- BOLOGNINI, M., & Prêteur, Y. (1998). *L'estime de soi. Perspectives développementale* Paris/ Neuchâtel: Delachaux et Niestlé.
- BOUDON, R., (2006a). "Causalité (sciences sociales)". In *Encyclopaedia Universalis 2007 (DVD)*. Paris: Encyclopaedia Universalis.
- BOUDON, R. (2006b). «Modèle». In *Encyclopaedia Universalis 2007 (DVD)*. Paris: Encyclopaedia Universalis.
- BOUGET, D., & Karsenty, S. (Eds.). (2005). *Regards croisés sur le lien social*. Paris: L'Harmattan.
- CAMDESSUS, B. (1995). *L'adoption une aventure familiale*. Paris: ESF éditeur.
- CADOLLE, S. (2000). *Être parent, être beau-parent. La recomposition de la famille*. Paris: Odile Jacob.

- CHANTREAU, A. (2006). Rubrique «lien social». In J.Y. Barreyre & B. Bouquet (Eds.), *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale* (340 – 341). Paris: Bayard.
- CHEMIN, A. (2007). Les révolutions de l'homoparentalité. Analyse. *Le Monde*, 10 Février 2007, p. 2.
- CLOUTIER, R., Gosselin, P., & Tap, P. (2005). *Psychologie de l'enfant*, 2^e édition., Montréal: Gaëtan Morin.
- COMMAILLE, J. (1978). *Le Divorce en France: de la réforme de 1975 à la sociologie du divorce*. Paris: Document. Française.
- COMMAILLE, J. (Eds.). (1983). *Le Divorce en Europe occidentale*. Paris: I.N.E.D.
- CUSSET, P.Y. (2005). *Individualisme et lien social*. Paris: La Documentation Française, coll. Problèmes politiques et sociaux, n° 911.
- CSIKSZENTMIHALYI, M. (1991). *Flow: The psychology of optimal experience*. New York: Harper Perennial.
- CSIKSZENTMIHALYI, M. (2004). *Vivre. La psychologie du bonheur*. Paris: Robert Laffont.
- CYRULNIK, B. (2001). *Les vilains petits canards*. Paris: Odile Jacob.
- CYRULNIK, B. (2002). *Un merveilleux malheur*. Paris: Odile Jacob, Poche.
- DEKEUWER-Défossez, F. (2006) Rubrique « Filiation (droit) » In *Encyclopaedia Universalis 2007 (DVD)*. Paris: Encyclopaedia Universalis.
- DEWEVRE-Fourcade, M. (1992). *Le concubinage*. Paris: P.U.F., 2nd édition.
- DUBELLOY B. et Lévy, M. (2006). «Concubinage». In *Encyclopaedia Universalis 2007 (DVD)*. Paris: Encyclopaedia Universalis.
- DUBET, F. (2005) «Pour une conception dialogique de l'individu.», *EspacesTemps.net*, Textuel, 21.06.2005 ; <http://espacestems.net/document1438.html>.
- DUBREUIL, E. (1998). *Des parents de même sexe*. Paris: Odile Jacob.
- DUMONT, L. (1983). *Essais sur l'individualisme*. Paris: Le Seuil.
- DURNING, P., & Pourtois, J.P. (1994). *Education et famille*. Bruxelles: De Boeck Université.
- EIGUER, A. (2001). *Des perversions sexuelles aux perversions morales. La jouissance et la domination*. Paris: Odile Jacob.

- EIGUER, A. (2003). *Le pervers narcissique et son complice*. Paris: Dunod.
- ELKAÏM, M. (2003). *A quel psy se vouer*. Paris: Seuil.
- ESPARBÈS-Pistre, S., & Tap, P. (2001) Identité, projet et adaptation à l'âge adulte. *Carriérologie. Revue Francophone Internationale*. 8 (1), 133-146. <http://www.carrierologie.uqam.ca>
- FABRE, C., Autès, M., & Eloy, J. (Eds.). (1990). *Agir sur le lien social*. Grenoble: APASSE.
- FAND, R. J. (1999). *The Dialogic Self: Reconstructing Subjectivity in Woolf, Lessing, and Atwood*. Cranbury: Associated UP.
- FINE, A. (2006) Pluriparentalité et homoparentalité dans les familles occidentales canadiennes. In A. Cadoret, m. Gross, C. Mécary et B. Perreau (eds.) *Homoparentalités. Approches scientifiques et politiques* (pp. 43 – 55). Paris : PUF.
- FINE, A. (2001a) Pluriparentalités et système de filiation dans les sociétés occidentales In D : Le Gall et Y : Bettahar (dir.) *La pluriparentalité*. Paris : PUF
- FINE, A. (2001b) Vers une reconnaissance de la pluriparentalité In n° spécial sur *L'un et l'autre sexe. Esprit*, mars – avril, 3 – 4, pp. 40 – 52.
- FINE, A. (2001c) Au delà de l'amour maternel. Dossier coordonné par P. Marciano, *Spirale*, n° 21, 19 – 47.
- FINE, A. et Neirinck, C. (dir.) (2000) *Parents de sang, parents adoptifs, Approches juridiques et anthropologiques de l'adoption, France, Europe, Canada*. Paris : LGDJ
- FISHER, G.N. (2003). *Les blessures psychiques*. Paris: Odile Jacob.
- GABEL, M., Lebovici, S., & Mazet, P. (Eds.). (1996). *Maltraitance psychologique*. Paris: Fleurus.
- GARMESY, N. (1996). Reflections and commentary on risk, resilience, and development. In R.J. Haggerty, L.R. Sherrod, N. Garnezy & M. Rutter (Eds.), *Stress, risk and resilience in children and adolescents: processes, mechanisms and interventions* (pp. 1 – 18). Cambridge: Cambridge University Press.
- GOGUEL d'Allondans, T. (2006). Rubrique "sexualité". In J.Y. Barreyre & B. Bouquet (Eds.), *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale* (pp. 537 – 539), Paris: Bayard, Travail Social.
- GOUSSAULT, B. (2006). Rubrique "Famille". In J.Y. Barreyre & B. Bouquet (Eds.), *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale* (pp. 255 – 258). Paris: Bayard, Travail social.
- GREEN, A. (1992). *La déliaison*. Paris: Belles Lettres.

- GRIMM, R. (1985). *Les couples non mariés*. Genève: Labor & Fides.
- GROSS, M. (Eds.). (2000). *Homoparentalités, états de lieux*. Paris: E.S.F.
- GROSS, M. (2005). *L'homoparentalité*. Paris: P.U.F., Que sais-je ?.
- GROSS, M. (2006). Rubrique «L'homoparentalité». In J.Y. Barreyre & B. Bouquet (Eds.), *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale* (pp 288 - 291). Paris: Bayard, Travail social.
- GROSS, M., & Peyceré, M., (2005). *Fonder une famille monoparentale: questions éthiques, juridiques, psychologiques et quelques réponses pratiques*. Paris: Ramsay.
- GUEDENEY, A. (Eds.). (2002). *L'attachement, concepts et applications*. Paris: Masson.
- GUYOTAT, J. (1985). *Mort, naissance et filiation*. Paris: Masson.
- HÉRITIER, F. (1996). *Masculin-Féminin. La pensée de la différence*. Paris: Odile Jacob.
- HÉRITIER, F. (2002). *Masculin-Féminin II. Dissoudre la hiérarchie*. Paris: Odile Jacob.
- HÉRITIER, F. (2006). «Famille-Les sociétés humaines et la famille». In *Encyclopaedia Universalis 2007 (DVD)*. Paris: Encyclopaedia Universalis.
- HÉRITIER, F. (2007). Le vade-mecum du mâle dominant. *Le Monde* 2, 155, 18-25.
- HILTENBRAND, J.P. (2005). *Insatisfaction dans le lien social*. Ramonville-Saint-Agne : Edition Erès.
- HIRIGOYEN, M.F. (1998). *Le harcèlement moral dans la vie professionnelle*. Paris: La découverte/Syros, Pocket.
- HIRIGOYEN, M.F. (2001). *Le harcèlement moral. La violence perverse au quotidien*. Paris: La découverte/Syros, Pocket.
- HURNI, M., & Stoll, G. (1996). *La haine de l'amour. La perversion du lien*. Préface de P.C. Racamier. Paris: L'Harmattan.
- HURNI, M., & Stoll, G. (2002). *Saccages psychiques au quotidien. Perversion narcissique dans les familles*. Paris: L'Harmattan.
- JACOBS, L., & Hycner, R. (1995). *The healing relationship in Gestalt therapy: A dialogic/Self psychology approach*. Highland, NY: The Gestalt Journal Press.

- JULIEN, D, Vecho, O. & Jodoin, E. "Conjugalité homosexuelle et homoparentalité" dans G. Bergonnier-Dupuy et M. Robin *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles*. pp. 193 – 216, Toulouse, Erès.
- KAËS, R. (Eds.). (1996). *Souffrance et psychopathologie des liens institutionnels*. Paris: Dunod.
- KAUFFMAN, J.C. (1992). *La trame conjugale. Analyse du couple par son linge*. Paris: Nathan.
- KAUFFMAN, J.C. (1993). *Sociologie du couple*. Paris: P.U.F.
- KINSELLA, E.A. (2005). *Constructions of self: ethical overtones in surprising locations*. *Medical Humanities* 31, 67-71.
- LABRUSSE-RIOU, C. (2006). "Famille-Droit". In *Encyclopaedia Universalis 2007 (DVD)*. Paris: Encyclopaedia Universalis.
- LANGLOIS, J. (2005). *Agir ensemble dans un monde partagé: lien social et démocratie*. Paris: L'Harmattan.
- LAZARUS, R. S. (1966). *Psychological stress and the coping process*. New York: McGraw-Hill.
- LAZARUS, R.S., & Folkman, S. (1984). *Stress, appraisal and coping*. New York: Springer publications.
- LEMAIRE, J.-G. (1979). *Le couple, sa vie, sa mort*. Paris: Payot.
- LEMAIRE, J.-G. (2001). *Les mots du couple*. Paris: Payot.
- LEMOIGNE, J.-L. (1990). *La modélisation des systèmes complexes*. Paris: Dunod.
- LEROY-Forgeot, F. (1999). *Les enfants du PACS: réalités de l'homosexualité*. Paris: L'Atelier de l'archer.
- MERRIEN, F. (1989). Le lien social en question. *Revue actions et recherches sociales – Le lien social*, éd. Erès, n° 1.
- MÉTRAL-Stiker, M.O. (2006). «Mariage et couple: 2. Dialectique du mariage et du couple». In *Encyclopaedia Universalis 2007 (DVD)*. Paris, Encyclopaedia Universalis.
- MÉTRAUX, J.-C. (2004). *Deuils collectifs et création sociale*. Préface de René Kaës. Paris: La dispute.

- MIRACKY, J.J. (2000). *The Dialogic Self: Reconstructing Subjectivity in Woolf, Lessing, and Atwood, and: Women in the Milieu of Leonard and Virginia Woolf: Peace, Politics, and Education (review)*. MFS Modern Fiction Studies, Volume 46, Number 2, (pp. 542-548). The Johns Hopkins University Press.
- MORIN, E. (1990) *Introduction à la pensée complexe*, Paris : ESF
- MORIN, E. (2001) *L'identité humaine*. Paris : Seuil
- NADAUD, S. (2002). *Homoparentalité. Une nouvelle chance pour la famille ?* Paris: Hachette.
- OUBRAYRIE N., Safont C., & Tap P. (1991). Identité personnelle et intelligence sociale. A propos de l'estime de soi sociale. *Cahiers Internationaux de Psychologie sociale*, 9-10, 63-76.
- PIERREHUMBERT, B. (2003). *Le premier lien, théorie de l'attachement*. Paris: Odile Jacob.
- RICÉUR, P. (1990). *Soi-même comme un autre*. Paris: Seuil, Points, Essais.
- SAILLANT, F. & Gagnon, E. (2005) *Communautés et socialités : formes et forces du lien social dans la modernité tardive*. Liber, Québec.
- SCHNEIDER, B. & et Mietkiewicz, M.C. (2007) « Couple conjugal et couple grand – parental » dans G. Bergonnier-Dupuy et M. Robin « *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles* », pp. 217 - 242. Toulouse, éditions Erès,
- SEGALEN, M. (1988). *Sociologie de la famille*. Paris: Armand Colin.
- SELIGMAN, M.E.P. (1975) *Helplessness: on depression, development and death*. Première édition, San Francisco: W.H. Freeman.
- SELIGMAN, M.E.P. (1991). *Helplessness: On Depression, Development, and Death*. seconde édition. New York: W.H. Freeman.
- SELIGMAN, M.E.P. (1998). *Learned Optimism*. New York: Pocket Books (Simon and Schuster).
- SELIGMAN, M.E.P. (2002). *Authentic Happiness: Using the New Positive Psychology to realize your potential for lasting fulfillment*. New York: Free Press.
- SINGLY, F. de (1993). *Sociologie de la famille contemporaine*. Paris: Nathan.
- SINGLY, F. de. (1996). *Le soi, le couple et la famille*. Paris: Nathan.

- SINGLY, F. de. (2000). *Libres ensemble: l'individualisme dans la vie commune*. Paris: Nathan.
- SINGLY, F. de (2005). *Les uns avec les autres: quand l'individualisme crée du lien*. Paris: Hachette Littératures.
- SINGLY, F. de. (2006). «Famille—Problématique contemporaine. Destin de la famille contemporaine». In *Encyclopaedia Universalis 2007 (DVD)*. Paris: Encyclopaedia Universalis.
- TAP, P. (1985). *Masculin et féminin chez l'enfant*. Toulouse: Privat.
- TAP, P. (Ed.). (1986a). *Identité individuelle et personnalisation.*, Toulouse: Privat.
- TAP, P. (Ed.).(1986b). *Identités collectives et changements sociaux.*, Toulouse: Privat.
- TAP, P. (1988). *La société Pygmalion ? Intégration sociale et réalisation de la personne* Paris: Dunod.
- TAP, P. (2002). La dynamique des séparations: crises, transitions et développement personnel. In M.C. Saint-Jacques & R. Cloutier (Eds.), *Séparation conjugale: pour qui les gains, pour qui les pertes ?* (pp. 7- 25). Québec: Université de Laval.
- TAP, P. (2005). Identité et exclusion. *Connexions*, 83, 53-78.
- TAP, P. (2006). Rubrique «Identité». In J.Y. Barreyre & B. Bouquet (Eds.), *Nouveau dictionnaire critique d'action sociale*. (293 – 296). Paris: Bayard, Travail social.
- TAP, P. (2007a). « Les effets de l'exclusion et de la stigmatisation sur l'identité personnelle et sociale. » dans *Exclusions et discriminations comprendre et agir*, pp. 13 - 24 (actes du colloque AFPA/INOIP. Nov 2006, Lille).
- TAP, P (2007b) « Couples et familles, Dynamique des changements, causes et perspectives » dans G. Bergonnier-Dupuy et M. Robin « *Couple conjugal, couple parental : vers de nouveaux modèles* », pp. 243 - 264. Toulouse, éditions Erès,
- TAP, P., & Vasconcelos, M. de L. (2004). *Précarité et vulnérabilité psychologique. Comparaisons franco-portugaises*. Toulouse: Erès/ Coimbra: Fundação Bissaya Barreto.
- TAP, P., & Vinay, A. (2000). *Dynamique des relations familiales et développement personnel à l'adolescence*. In J.-P. Pourtois & H. Desmet (Eds.), *Le parent éducateur* (pp. 87-157). Paris: P.U.F.
- THERY, I. (1993). *Le démariage*. Paris: Odile Jacob.

- THÉRY, I. (1998). *Couple, filiation et parenté aujourd'hui. Le droit face aux mutations de la famille et de la vie privée*. Paris: Odile Jacob/La Documentation Française.
- TISSERON, S. (1992). *La honte, psychanalyse d'un lien social*. Paris: Dunod.
- TODOROV, T. (1981) *Mikhaïl Bakhtine, le principe dialogique* Paris : Seuil
- TÖNNIES, F. (1977) *Communauté et société*. Paris : PUF (première parution : 1887, sous le titre *Gemeinschaft und gesellschaft*).
- TRAPPENIERS, E., & Boyer, A. (1996). *Famille, quand tu nous tiens*. Paris: Dunod.
- VANISTENDAEL, S. (1998). *Clés pour devenir: la résilience*. Les Vendredis de Châteauvallon. Genève: Les cahiers du Bureau International Catholique de l'Enfance, novembre.
- VINAY, A., Esparbès-Pistre, S., & Tap, P. (2000). Attachement et stratégies de coping chez l'individu résilient. *La Revue Internationale de l'Education Familiale*, 4 (1), 9–36.